



Gouvernement thématique formation

Qualifier *mieux* et *plus* de Bruxellois pour l'emploi

Le Gouvernement francophone bruxellois organise ce 6 décembre 2016 son quatrième Gouvernement thématique. Après avoir consacré les trois premiers, respectivement à la culture et au sport, à la santé et aux personnes porteuses de handicaps, cette 4^e édition est consacrée à la Formation professionnelle et s'inscrit dans l'organisation de la première « [Semaine européenne des compétences](#) ». L'occasion, pour l'ensemble des membres de ce Gouvernement, de faire le point sur l'ensemble des avancées qui ont eu lieu depuis le début de la législature. Et de dévoiler les grandes orientations prises pour la suite. Celles-ci portent sur les synergies entre la formation professionnelle et l'ensemble des compétences confiées à la COCOF, soit : *la formation des personnes handicapées ; les synergies entre les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle ; le rôle des entreprises culturelles comme « entreprises formatrices » et la reconnaissance des certifications professionnelles dans la fonction publique.*

Le travail sur la Formation professionnelle en Région bruxelloise s'inscrit dans la démarche plus générale de la Stratégie 2025, qui vise à redynamiser l'économie de la Région en décroissant les compétences et en impliquant les acteurs socio-économiques.

La Formation professionnelle, levier vers l'emploi

1. Bruxelles se dote d'un premier Plan Formation

Le Gouvernement francophone bruxellois adopte aujourd'hui son premier Plan Formation : un plan pluriannuel proposant une vision à 360° pour la formation et ses liens avec l'emploi, l'enseignement et le développement économique. En exécution des objectifs de la [Stratégie 2025](#), ce plan est le fruit d'une démarche partagée avec les partenaires sociaux bruxellois.

Concrètement, 44 mesures développent et renforcent qualitativement et quantitativement la formation professionnelle pour augmenter le taux d'emploi des Bruxellois en améliorant leurs compétences et niveaux de certification. Ce Plan mobilise directement les opérateurs bruxellois de

la formation professionnelle et tout particulièrement Bruxelles Formation, les organismes d'insertion socioprofessionnelle et l'efp (Espace formation PME)

Le Plan Formation 2020 vise à favoriser la mise à l'emploi des publics prioritaires : les chercheurs d'emploi peu qualifiés et les jeunes arrivant sur le marché du travail.

Comment ? En renforçant et en approfondissant ce que les opérateurs font de mieux : en favorisant la qualité du développement de l'offre de formation et de certification. En systématisant l'orientation. Et en développant des parcours innovants, et personnalisés, garantissant la mise à l'emploi. Les modifications apportées au Décret de Bruxelles Formation et à son arrêté ont ouvert au Service public de formation de nouvelles possibilités de partenariat : elles vont lui permettre de les démultiplier avec les entreprises, leurs fédérations sectorielles, la formation PME, le monde de l'enseignement secondaire qualifiant, les OISP, l'enseignement de promotion sociale ou encore les organismes néerlandophones de formation (VDAB Brussel et Syntra Brussel).

Les statistiques le démontrent : lorsqu'un chercheur d'emploi suit une formation qualifiante, c'est-à-dire une formation à un métier, il a 22% de chances de plus de trouver un emploi en comparaison à un chercheur d'emploi qui ne suit pas de formation.

Complémentaire au développement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation, **4 stratégies supplémentaires viennent appuyer le plan de formation 2020 :**

1. Le développement de la formation en alternance (via l'efp/SFPME, Syntra-Brussel et les Centres d'éducation et de formation en alternance) ;
2. La création de « Pôles Formation Emploi » en lien avec les secteurs économiques clés à Bruxelles ;
3. Le développement quantitatif et qualitatif des stages et formations en entreprise ;
4. L'augmentation significative des épreuves de validation des compétences.

Objectifs chiffrés à l'horizon 2020 :

- **20.000 demandeurs d'emploi** distincts en formation et/ou en stage chaque année, principalement via les partenariats que régit Bruxelles Formation (OISP, Entreprises, Enseignement de promotion sociale, CDR et Pôles Formation Emploi) et ses Centres propres.
- Cela nécessitera donc d'atteindre près de **3.000 chercheurs d'emploi supplémentaires par rapport aux chiffres actuels**, lesquels bénéficieront de ces formations et de ces stages, ce qui nous amènera plus loin que les objectifs définis en début de législature.
- Augmentation de **1.000 apprenants en formation en alternance**.
- **Validation des compétences : 2.000 titres par an en 2020**

Autre avancée décisive : la création d'un **Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation**, qui suivra les trajectoires des Bruxellois depuis toutes les formations (quel que soit l'opérateur) vers l'emploi Il sera porté en collaboration par Actiris et Bruxelles Formation.

Le Plan formation 2020 va encore plus loin dans la structuration d'une action de formation professionnelle intégrée : **Bruxelles Formation dans son rôle de régie de la formation professionnelle sera chargé de produire un Cadre commun de programmation pour l'ensemble des opérateurs**. Les orientations de programmation que le Bassin produit déjà pour les nouvelles offres d'enseignement et de formation, permettront à ce cadre d'appuyer également les acteurs scolaires.

Moyens financiers :

Depuis le début de la législature, le Gouvernement francophone bruxellois a investi dans le développement de la formation professionnelle grâce au financement provenant de la COCOF, du FSE, et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Entre 2014 et 2016, sur les 2 premières années de la législature, les financements de la formation professionnelle francophone ont augmenté de 7,8 millions d'euros.

Les moyens bruxellois dédiés à la formation, côté francophone, sont passés de 63 à près de 71 millions d'euros sur deux exercices budgétaires.

Dans le cadre du Plan formation 2020, ces budgets progressent encore en 2017 de plus de 3,6 millions d'euros !

Cette progression est soutenue tant par les budgets de la Commission communautaire française que par ceux de la Région de Bruxelles-Capitale (Commande de formation, Stratégie 2025, équipements, ...).

Il faut également y ajouter un investissement one-shot de 3 millions d'euros dans un des Pôles Formation-Emploi en cours de mise en œuvre : le Pôle transports et logistique.

Sans oublier la programmation FSE 2014-2020 : les Fonds européens cofinancent sur cette période de 7 ans pour 153,5 millions d'euros d'actions de formation (soit un budget en augmentation de plus de 57 millions par rapport à la programmation précédente). En 2017, plus de 13 millions d'euros supplémentaires venant de l'Union européenne seront ainsi disponibles pour la qualification des Bruxellois, côté francophone.

2. L'alternance boostée

Certains jeunes préfèrent entrer plus vite dans la vie professionnelle et opter pour un apprentissage ou une formation qui alterne cours théoriques et pratique d'un métier : c'est à ceux-là que l'alternance s'adresse. L'alternance est un dispositif spécialement adapté à la réalité des besoins

des demandeurs d'emploi bruxellois... et particulièrement des jeunes. Elle offre un accès à une qualification, une maîtrise des compétences d'un métier... Et à une solide expérience en entreprise. Ce qui, à terme, permet un taux d'insertion dans l'emploi comparable aux diplômés de l'enseignement supérieur !

Quelques avancées majeures :

- Fin 2016 et pour 2017, la formation PME en alternance a vu ses budgets renforcés de près de 1,8 millions d'euros : un investissement public inégalé pour cette filière de formation.
- L'accès plus aisé aux futures dispositions de l'Activa (suppression de la condition de durée pour les apprenants issus de l'alternance) ;
- La simplification des divers incitants financiers pour les entreprises vers un incitant unique qui valorise la fonction de tuteur au sein des entreprises ;
- La création d'une cellule de prospection conjointe entre les opérateurs bruxellois d'alternance ;
- Le développement de synergies entre les opérateurs de formation et d'enseignement ;
- La mise en place du contrat commun d'alternance pour les apprenants.

3. Une enveloppe de 600.000 euros pour stimuler l'innovation en formation

Totalement innovant sur son principe, un appel à projets sera ouvert aux formatrices, qu'elles relèvent du secteur marchand ou non-marchand : soit les entreprises s'investissant dans la formation aux côtés des opérateurs d'alternance et d'insertion socioprofessionnelle bruxellois.

Les critères de sélection portent sur le caractère innovant soit du projet pédagogique, soit de la qualité des transitions vers l'emploi, soit sur le métier visé. De quoi offrir aux Bruxellois des perspectives nouvelles et concrètes d'insertion dans l'emploi via des formations spécifiques co-construites avec les entreprises.

4. Renforcer l'insertion socioprofessionnelle de la personne handicapée

Le Gouvernement francophone bruxellois souhaite renforcer qualitativement les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique des personnes handicapées. Et, notamment, via le recentrage des actions vers la formation professionnelle afin d'augmenter les chances d'insertion socioprofessionnelle de la personne handicapée dans des emplois « ordinaires ».

Soit, concrètement :

- **Inclure un maximum de personnes fragilisées dans le cycle des formations ordinaires.** Ce qui demande d'abord une série d'actions de sensibilisation d'opérateurs de formation et la mise en valeur de bonnes pratiques et de catalogues de mesures d'aménagements raisonnables possibles.

- **Faire progresser les démarches et les dispositifs permettant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation professionnelle.** Pour y arriver, un groupe de travail Handistreaming/Formation professionnelle a été mis en place.

Le service Phare, dans sa volonté de contribuer à l'orientation et à l'information des personnes en situation de handicap vers la formation professionnelle s'engage par ailleurs à être l'un des partenaires de la Cité des Métiers.

5. La COCOF et ses partenaires montrent l'exemple : ouverture de places de stage pour les jeunes

Le Service Public Francophone Bruxellois (SPFB) et ses partenaires du secteur non-marchand ont, en tant qu'employeurs, un rôle important à jouer dans l'accueil des apprenants au sein de leurs services, en fonction de leurs besoins et de ceux des jeunes. L'objectif visé est de renforcer l'accès à la fonction publique par **l'ouverture de places de stages au sein de l'administration.**

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement a décidé de promouvoir les stages **auprès des secteurs soutenus par la COCOF.**

6. La culture, vecteur de formation et de cohésion sociale

Un **appel à projets** permettra aux opérateurs culturels « COCOF » d'engager un ou plusieurs jeunes sous contrat étudiant en leur offrant en même temps qu'un emploi, une formation dans le secteur culturel (d'accueil et de gestion, emplois manuels, créatifs et techniques). Et surtout, une première expérience professionnelle ainsi que la possibilité de devenir ambassadeurs culturels dans leur quartier. Cet appel à projet vise le financement de **100 jobs étudiants** auprès d'opérateurs culturels communaux ou disposant d'une convention pluriannuelle avec la COCOF.

7. Favoriser la formation et l'insertion via les marchés publics

Les **clauses sociales** sont une manière pour les pouvoirs publics d'insérer dans les marchés publics des critères favorisant la formation et l'insertion de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

La COCOF ne dispose pas encore de cadre relatif à la promotion et au développement des clauses sociales dans ses marchés publics. Le Gouvernement propose donc de reprendre les principes établis dans l'ordonnance de la Région dans une circulaire ad hoc et les appliquer systématiquement aux marchés publics de la COCOF ainsi qu'à ceux de Bruxelles Formation.

Vers la reconnaissance des « compétences acquises »

Ce Gouvernement thématique a également mis en évidence l'importance des dispositifs de validation permettant la reconnaissance des compétences des Bruxellois, et à leur accès à l'emploi, y compris au sein de l'administration de la COCOF.

Avancées significatives : diplômes, certificats ou titre de compétences délivrés par les opérateurs publics de formations tels que Bruxelles-Formation, le SFPME ou le Centre de validation des compétences permettent désormais d'accéder à l'un des 13 métiers recensés **dans la fonction publique**.

1. La valorisation de tous les titres au sein de la fonction publique

Le Gouvernement francophone bruxellois a donc décidé, à l'instar de ce qui s'est décidé en Région de Bruxelles-Capitale, d'élargir les conditions d'admissibilité aux emplois de l'administration et de Bruxelles Formation en acceptant, en place d'un diplôme, soit un certificat de compétences acquises hors diplôme (titre de validation des compétences ou certificats et diplômes délivrés par la formation PME, CECAF), soit la réussite d'un module de carte d'accès organisé par le Selor.

2. L'augmentation des centres de validation des compétences

Le Gouvernement a également décidé du développement d'un **nouveau centre de validation** de compétences dédié aux **métiers « verts »**, en partenariat avec l'Institut Redouté Peiffer, qui possède une section horticole.

Il a également approuvé la poursuite d'une stratégie de développement des titres de compétences développés par le Centre de validation implanté sur le site du CERIA et actif dans les **métiers de bouche**.

Synergies renforcées

Le Gouvernement thématique a pris plusieurs mesures développant les synergies entre les acteurs de terrain impliqués dans la formation, mais surtout entre les membres du Collège.

1. Des partenariats entre le service Phare et formation en alternance

Afin de permettre aux personnes présentant une déficience de bénéficier d'un accompagnement durant leur formation à l'EFP, un partenariat avec le service Phare est en cours d'élaboration.

2. Élargir la portée du Centre de technologie avancée (CTA) aux OISP et à l'Économie sociale

Le CTA de la COCOF, situé sur le site du CERIA est actif dans les domaines d'activités touchant à la boulangerie, la chocolaterie, la pâtisserie, la glacerie, l'hôtellerie et la restauration de salle.

En 2015, 1.398 heures de formation ont été réalisées dont 80% à l'attention d'élèves issus de l'enseignement de l'établissement secondaire organisateur du CTA ; 14% ont été consacrées aux enseignants et 6% aux étudiants de l'enseignement de promotion sociale. Au regard des enjeux bruxellois, il convient en particulier d'augmenter la fréquentation des chercheurs d'emploi, des travailleurs, des apprentis et les formateurs, notamment ceux du SFPME/EFP.

Le Gouvernement propose ainsi d'élargir la portée du CTA à 2 catégories d'opérateurs : les organismes d'insertion socioprofessionnelle (chercheurs d'emploi) et l'EFP/SFPME dans un premier temps et, dans un second temps, le secteur de l'économie sociale.

3. Rapprochement entre Enseignement et Formation en alternance

Dès la rentrée scolaire prochaine, l'actuel CEFA de St Gilles (dont la COCOF devient pouvoir organisateur en janvier 2017) s'installera dans les bâtiments de l'efp. **Cette expérience pilote, la première dans le paysage francophone du pays**, permettra à deux opérateurs d'alternance de développer des synergies et des articulations fortes aux services des jeunes engagés dans un parcours d'alternance.

Pour le Gouvernement thématique Formation

Didier Gosuin, Ministre en charge de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle :

« Qualifier mieux, qualifier plus. Pour la première fois, un Plan formation donne une vision pluriannuelle intégrée de la formation, tremplin vers l'emploi. Outre les opérateurs publics de formation, francophones comme néerlandophones, on mobilise tous les acteurs socio-économiques et on se dote des moyens nécessaires pour arriver à nos objectifs. »

Fadila Laanan, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois :

« La culture peut apporter beaucoup aux jeunes : des jobs étudiants, une formation, un emploi, mais aussi une ouverture au monde et d'autres apprentissages de vie. C'est la raison pour laquelle, en lançant un appel à projet destiné aux opérateurs culturels, le gouvernement souhaite que le monde de la culture soit vecteur de formation pour les jeunes, mais également de cohésion sociale. »

Rudi Vervoort, Ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme :

« Toute la démarche de la stratégie 2025 est là : Le Sommet social a donné priorité, notamment, à l'adoption d'un Plan Formation. Nous tenons nos engagements. Avec sérieux et diligence. C'est la marque de notre Gouvernement. Non seulement, les interlocuteurs sociaux sont étroitement associés à ces décisions, mais au-delà, les décisions prises impliquent une collaboration fructueuse avec les autres entités, nous devons nous réjouir d'avoir atteint cet ambitieux objectif. »

Cécile Jodogne, Ministre en charge de la Fonction Publique :

« Les détenteurs de certificats décernés par la COCOF dont les compétences répondent aux profils recherchés pourront dorénavant accéder à la fonction publique de la Commission communautaire française. Cette ouverture permettra à l'administration d'élargir encore ses possibilités de recrutement. Par ailleurs, grâce à une nouvelle collaboration avec Actiris, la COCOF pourra désormais accueillir des jeunes peu scolarisés pour des stages de longue durée (plusieurs mois). »

Céline Fremault, Ministre en charge des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Familles :

« En tant que Ministre en charge des personnes handicapées, ma priorité est de garantir leur inclusion dans l'ensemble des domaines couverts par l'action publique. Ce gouvernement conjoint permet de resserrer encore davantage les liens que nous possédons avec les différents services régionaux en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Dans l'avenir, la Formation professionnelle sera davantage inclusive et la cité des Métiers va développer une offre de formation accessible aux personnes handicapées. Notons également la volonté affirmée de l'EFPP d'intégrer davantage de personnes porteuses d'un handicap dans les différentes formations qu'elle offre. Les

publics les plus fragiles doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'aménagements raisonnables. »

Contacts presse

Cabinet de Didier Gosuin

Charlotte Bonbled – cbonbled@gov.brussels – 0499 512 631

Anna Mellone – amellone@gov.brussels – 0474 391 770

Cabinet de Fadila Laanan

Laetitia Markakis - lmarkakis@gov.brussels - 0471 256 279

Cabinet de Rudi Vervoort

Léonor Da Silva - ldasilva@gov.brussels - 0486 721 094

Jo De Witte - jdewitte@gov.brussels - 0478 452286

Cabinet de Cécile Jodogne

Gaëlle Appelmans - gappelmans@gov.brussels - 0479 276 640

Cabinet de Céline Fremault

Kathrine Jacobs - kjacobs@gov.brussels - 0474 624 043